Université populaire de Hoerdt

Fiche d'inscription individuelle

A remettre ou renvoyer complétée, accompagnée impérativement du paiement à : Mairie de Hoerdt 1 rue de la Tour — 67720 HOERDT

Nom : …… Prénom……

Adresse : ……

Code Postal : …… Commune : ……

Tél : ……Courriel : ……

Inscription au(x) atelier(s):

Référence	Intitulé de l'atelier	Montant dû
Mode de règlement uniquement par chèque à l'ordre de l'Université Populaire de la Krutenau	Abonnement obligatoire à l'Université Populaire de la Krutenau : Individuel : 10€ - Couple : 15€ - Famille : 20€ Je soutiens l'Université Populaire, je fais un don de :	…… ……

☐ J'autorise l'Université Populaire de Hoerdt à diffuser mes coordonnées postales, téléphoniques ou adresse courriel aux intervenants de l'Université Populaire de Hoerdt

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs

Date :

Signature :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données , vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Informations aux adhérents
Conditions générales

Organisation des ateliers /conférences

Chaque conférence nécessite un minimum de participants. Si ce nombre n'est pas atteint, la conférence peut être annulée. **Votre inscription préalable est par conséquent obligatoire**. En cas d'annulation, les sommes encaissées donneront lieu à un remboursement ou un avoir pour une autre activité. **Les absences ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.**

Droit de rétraction du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code la consommation, **le consommateur qui achète un bien ou une prestation de service à distance dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat**. S'il se rétracte, il n'a pas à donner de motifs, ou à payer des pénalités. Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen. **Toutefois, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée** (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners conférences, etc.). En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes : elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation ; elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autre cas. Une retenue de 20% sera alors appliquée.

Dès réception du règlement, une facture détaillée peut être adressée à l'adhérent sur simple demande